

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°34/2024

COMMUNE DE
CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
15 mai 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 21 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 15 mai 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

17

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN - M. GEFFROY - Mme POULAIN - M. LOUIS - Mme JOALLAND - Mme LOUIS - M. BABOUR - Mme KOUBA - Mme BOUCHERON - M. MUTSHE - M. GIRAUD - M. GAUTIER - Mme BENTZ - Mme VANNIER - Mme GLAZIOU - M. BOSSARD - Mme HANANE

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

4

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

Monsieur David Le Borgne donne pouvoir à Monsieur Paul Giraud
Madame Annick Blanchet donne pouvoir à Madame Florence Poulain
Madame Catherine Bonnet donne pouvoir à Madame Maryline Kouba
Madame Anne-Laure Bossard donne pouvoir à Madame Dina Joalland

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

1

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

Monsieur Roger Dangé

ABSENT(E)(S)

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

Contrat d'apprentissage

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MAI 2024

N°34/2024

4.4

Contrat d'apprentissage

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Considérant que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits au budget, **les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Acceptent de recourir au contrat d'apprentissage, et de conclure 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation	Date de début du contrat
Communication	1	BTS Communication	24 mois	1 ^{er} septembre 2024

- **Autorisent M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centre de Formation.**

P.C.C.- Suivent les signatures

Le Maire



Philippe BONNIN